

L'ajournement

qualité de la vie. C'est tout cela que le gouvernement du Canada, l'organisme fédéral chargé du logement, la SCHL, et moi personnellement, prenons en considération. J'espère que la députée aura l'occasion de lire certains des discours que j'ai faits par le passé sur la question du développement durable. Je sais qu'elle les trouvera très intéressants.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si vous me permettez de paraphraser les paroles du ministre, il s'est dit préoccupé du fait que les lignes directrices de 1984 du Cabinet n'étaient pas claires, mais il estime que le règlement d'application du projet de loi C-78 dissipera cette difficulté.

Je suis certain que le député est au courant des problèmes qui entourent le projet Rafferty-Alameda et du conflit qui oppose actuellement le gouvernement et les provinces au sujet du barrage de la rivière Oldman et de l'achèvement du projet Kemano de l'Alcan en Colombie-Britannique, projet qui a été exempté, par décret, des lignes directrices actuelles.

Le député a déclaré estimer qu'un des problèmes que posent les lignes directrices de 1984, c'est qu'elles ne sont pas claires. Il a également laissé entendre qu'il devrait y avoir une liste explicite de projets soumis à une évaluation environnementale obligatoire. Le député ne convient-il pas que ces trois projets, le Rafferty-Alameda, le barrage de la rivière Oldman et l'achèvement de Kemano sont précisément le genre de projets qui devraient être soumis à une évaluation environnementale exhaustive et publique?

M. Redway: Monsieur le Président, je suis gré au député de sa question et de ses observations au sujet de ce projet de loi. Elles indiquent qu'il partage mon impatience et celle du gouvernement pour que ce projet de loi soit adopté aussitôt que possible.

Les anciennes lignes directrices de 1984 étaient pleines de défauts et de problèmes. Elles n'étaient certes pas claires et étaient simplement facultatives, rien de plus. Or, ce projet de loi changera manifestement tout cela, et pour le mieux.

Je sais que le député est d'accord et qu'il veut exhorter ses collègues à l'adopter très rapidement. Il lui reste environ une minute ce soir. Je propose que nous adoptions à l'unanimité et tout de suite ce projet de loi en deuxième lecture.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le 2 octobre 1990, j'ai posé une question au premier ministre au sujet de l'imposition de la TPS sur les vêtements et les bottes d'enfants, ainsi que sur le chauffage qui permet à ceux-ci de traverser l'hiver. J'ai été très peu satisfaite de la réponse qui m'a été donnée.

Le 30 septembre 1990, notre premier ministre s'adressait aux Nations Unies, avec quelque 70 chefs d'État, à propos de la pauvreté des enfants dans le monde.

• (1900)

Je suis très heureuse de voir le premier ministre jouer un rôle de premier plan à l'extérieur de notre pays en ce qui concerne les enfants. Je crois qu'il est extrêmement important que nous pensions à nos enfants qui sont notre avenir. J'aimerais mieux le voir jouer un rôle de premier plan au Canada à cet égard.

Lorsque nous parlons de nos enfants et de la TPS, il faut comprendre que cette taxe imposera pour la première fois une taxe fédérale de vente sur les vêtements d'enfants. Quiconque a élevé une famille, a eu des enfants dans ce pays, sait combien il est difficile d'habiller adéquatement un enfant pour l'hiver. On ne peut pas dire «Ça pourra aller». Nous savons qu'ils grandissent très vite. En hiver, ils ont besoin d'un costume de neige, de bottes, de mitaines, de gants, de chapeaux. Les enfants, par définition, grandissent et leurs vêtements deviennent vite trop petits. Ils perdent leurs gants et leurs chapeaux et leurs parents doivent aller leur en acheter d'autres. Tout cela va être taxé maintenant.

Nous savons aussi qu'un tiers de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Vous me direz, monsieur le Président: «Nous avons ce crédit d'impôt, ce merveilleux crédit d'impôt.» Laissez-moi vous dire que cela n'aidera pas ces gens quand ils vont devoir subir les conséquences néfastes de cette taxe sur leurs moyens d'existence. Cela aidera peut-être certaines des personnes les plus pauvres. Celles-ci ont déjà une vie très difficile. Elle va l'être encore plus.